

REGLEMENT D'ÉPREUVE LA TRANSJU'TRAIL EDITION 2026

1– DEFINITION DE L'ÉVÉNEMENT

1.1 LES COURSES ET RANDONNEES

La Transju'trail est une épreuve de trail, organisée par Trans'Organisation, tous les ans le 1^{er} week-end de juin, soit le 6 & 7 juin 2026 cette année, et comprend plusieurs épreuves :

COURSES	DISTANCE	DEPART	ARRIVEE	HEURE	JOUR	JAUGE*
La Transju'trail des Jeunes	Selon âge	Les Rousses	Les Rousses	Dès 18h00	SAMEDI	350
L'Ultra 110	110km	Champagnole	Les Rousses	3H00	SAMEDI	300
Le Trail 82 km	82 km	Les Rousses	Les Rousses	5H00	SAMEDI	500
Relais 82 km (2 à 4 personnes)	82 km	Les Rousses	Les Rousses	6H00	SAMEDI	100
Le Trail 65 km	65 km	Les Rousses	Les Rousses	6H00	SAMEDI	500
Le Trail 42 km	42 km	Morbier	Les Rousses	11H00	SAMEDI	1200
Le Trail 25 km	25 km	Les Rousses	Les Rousses	8H00	DIMANCHE	1200
Le Trail 15 km	15 km	Les Tuffes	Les Rousses	9H15	DIMANCHE	800
Le Trail 10 km	10 km	Les Rousses	Les Rousses	11H00	DIMANCHE	550
La Randonnée 15 km	15 km	Les Tuffes	Les Rousses	8H30	DIMANCHE	300
Le Trail 5 km	5 km	Les Rousses	Les Rousses	11H30	DIMANCHE	250

* Nombre de participants maximum par course

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles. Des signaleurs seront présents sur le parcours pour les traversées de route pour leur faciliter le passage des coureurs. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

1.2 TIRAGE AU SORT :

→ Lorsque les courses seront complètes, une liste d'attente sera mise en place. Un tirage au sort désignera 50 personnes (accepté par mail), 15 jours après le taux de remplissage atteint.

1.3 LE PARCOURS

Les parcours sont linéaires pour les courses de 15 km, 42 km et l'Ultra 110 ainsi que la Randonnée 15km. Les parcours sont en boucle avec départ et arrivée au même endroit pour le 5, 10, 25, 65 et 82 km.

*Le tracé du 82km, aux barrières horaires strictes, est réservé aux traileurs expérimentés.

Une possibilité de rentrer via une « bascule » est offerte aux coureurs de cette distance arrivant hors délais :

- En bas de la Dôle, au ravitaillement des Dappes km 68. Une pénalité de temps sera alors automatiquement ajoutée au temps finisher, permettant d'inclure les coureurs dans le classement 82km.
- Au km 59,5 au ravitaillement de Prémanson, bascule sur la course 65 km et son classement, ou mise hors course.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Le balisage se fera à l'aide de rubans orange réfléchissants ou non, posé sur des jalons ou accrochés en hauteur, et de la rubalise de couleur rouge et blanche. Le balisage sera renforcé par des flèches directionnelles ainsi qu'un marquage au sol temporaire si nécessaire. En cas d'erreur de parcours de la part du participant, ce dernier doit impérativement revenir sur ses pas jusqu'à ce qu'il retrouve le balisage. Tout participant qui ne suivra pas le parcours établi ne sera pas classé.

1.4 PARCOURS ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES :

La direction de course se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de circonstances exceptionnelles (conditions météorologiques extrêmes,) la direction de course s'autorise à différer un départ, modifier les barrières horaires, neutraliser l'épreuve, adapter les itinéraires des épreuves.

Dans le cas d'une modification d'un itinéraire au cours de la course, les coureurs orientés par l'organisation sur un tracé raccourci, seront classés dans leur ordre d'arrivée, après les coureurs ayant effectué le tracé complet.

Nous rappelons que tout événement Outdoor peut être soumis à de nombreux aléas contraignant une modification des parcours originaux, voire à son annulation pour la sécurité des participants, de ses bénévoles et plus généralement de l'ensemble des personnes engagées.

2 - INSCRIPTIONS ET TARIFS

2.1 CONDITION DE PARTICIPATION

Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement, **dernier délai le samedi 6 juin 2026 à 18h** (en fonction de la limite des places disponibles) Aucune inscription papier ne sera réceptionnée.

Les épreuves Transju'trail sont ouvertes à tous les hommes et toutes les dames, selon les catégories et les distances suivantes : (la randonnée est ouverte à tous)

Règlementation FFA / Distance par âge			LA TRANSJU'TRAIL									
Catégories	Années		Distance	Jeunes	5 km	10 km	15 km	25 km	42 km	62 km	82 km	L'Ultra' 110km
	Eveil Athlé *	2019		2017	< 1km	X						
Poussin *	2016	2015	1.5 km	X								
Benjamins *	2014	2013	3 km	X								
Minimes *	2012	2011	4.5 km		X							
Cadets *	2010	2009	15km		X	X	X					
Juniors	2008	2007	25km		X	X	X	X				
Espoirs	2006	2004	Illimitée		X	X	X	X	X	X	X	X
Seniors	2003	1992	Illimitée		X	X	X	X	X	X	X	X
Master 0	1991	1987	Illimitée		X	X	X	X	X	X	X	X
Master 1	1986	1982	Illimitée		X	X	X	X	X	X	X	X
Master 2	1981	1977	Illimitée		X	X	X	X	X	X	X	X
Master 3	1976	1972	Illimitée		X	X	X	X	X	X	X	X
Master 4	1971	1967	Illimitée		X	X	X	X	X	X	X	X
Master 5	1966	1962	Illimitée		X	X	X	X	X	X	X	X
Master 6	1961	1957	Illimitée		X	X	X	X	X	X	X	X
Master 7	1956	1952	Illimitée		X	X	X	X	X	X	X	X
Master 8	1951	1947	Illimitée		X	X	X	X	X	X	X	X
Master 9	1946	1942	Illimitée		X	X	X	X	X	X	X	X
Master 10	1941	Et avant	Illimitée		X	X	x	X	X	X	X	X

*L'autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

La présence d'un adulte responsable de l'enfant sur place durant l'épreuve est obligatoire.

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents :

- Non licenciés, qui doivent fournir
 - un certificat médical de « non-contre-indication à la pratique du sport en compétition » datant de moins de 12 mois le jour de la course
 - OU
 - L'attestation de Parcours prévention santé téléchargeable (PPS Valable 3 mois) : <https://pps.athle.fr/>
(Plus d'obligation de fournir un certificat médical depuis le 1^{er} Avril 2024, le PPS suffit)
- Licenciés FFA avec numéro de licence (Compétition / Entreprise / Running / Pass j'aime courir)

ATTENTION TOUTES LES AUTRES LICENCES ne sont pas acceptées.

2.2 MONTANTS DES INSCRIPTIONS

Tarifs d'inscription 2026	Jusqu'au 29/03	Jusqu'au 26 /04	Jusqu'au 29/05	Du 30/05 au 06/06 et sous réserve de place disponible (*)
Transju'trail des jeunes	12€	12€	12€	12€
Le Trail 5 km	12€	15	20€	25€
Ultra	120€	144€	156€	180€
Le Trail 82 km	90€	108€	117€	135€
Relais 82 km (2 à 4 pers)	130€	156€	169€	195€
Le Trail 62 km	70€	84€	91€	105€
Le Trail 42 km	50€	60€	65€	75€
Le Trail 25 km	32€	38€	42€	48€
Le Trail 15km	25€	30€	32€	38€
Le Trail 10 km	15€	18€	22€	30€
La randonnée 15km	15€	18€	22€	30€
Combo (25 km + 42km)	70€	84€	91€	105€

(*) pour toute inscription à partir du 25 mai 2026, l'option « transport » ne sera plus possible.

Les frais d'inscriptions comprennent :

- Le dossard (nominatif, garanti pour toute inscription effectuée avant le 21 mai 2026)
- Le lot souvenir (t- shirt)
- La puce de chronométrage et le classement chronométré (sauf randonnée)
- L'assistance médicale et sécurité
- Le remboursement partiel en cas d'annulation de la part de l'organisateur
- Les ravitaillements solide et liquide sur le parcours (sauf 5 km, 10 km)
- Le ravitaillement à l'arrivée (toutes les courses)
- Le sac vestiaire et son transport du départ à l'arrivée (pour l'Ultra, le 42km et 15km)
- Le sac de délestage et son transport du départ au ravitaillement de Morbier pour le 82 km et le 62 km (km 40), le sac de délestage et son transport du départ au ravitaillement de Chaux-Neuve pour l'Ultra (km 55)
- Les services d'après course (Douches, ostéos...)

3 – ASSURANCES

3.1 RESPONSABILITE CIVILE

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'évènement. Tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus) sont également couverts par cette assurance.

3.2 INDIVIDUELLE ACCIDENT

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature. Vous pouvez souscrire à une telle assurance auprès de notre partenaire Assur Connect, courtier en assurance spécialisé dans le sport en [CLIQANT ICI](#).

3.3 DOMMAGE MATERIEL

L'organisateur et son assureur ne couvrent pas et décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par des biens personnels des participants, ce même si l'Organisateur en assure la surveillance. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leurs biens. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

4 – ANNULATION / REMBOURSEMENT / CHANGEMENT DE DOSSARD

4.1 ANNULATION DE PART L'ORGANISATEUR

En cas de force majeure indépendant de la volonté de l'Organisateur mettant en danger la sécurité des participants, des officiels et des bénévoles, une ou des épreuves pourra être annulée, même si celle-ci est en cours. Si cette décision survient sur ordre des services de l'état, l'organisateur est déchargé de tout recours des engagés et aucun remboursement ne sera effectué.

➤ En cas d'annulation de la part de l'organisateur pour tout motif

Pour toutes les courses, il n'y aura pas de remboursement mais il est proposé à tous les participants de reporter leur inscription sur l'année suivante.

➤ En cas d'annulation le jour de la course pour cas de force majeure

Aucun remboursement ne sera effectué. La totalité des frais étant déjà engagés par l'organisateur.

4.2 ANNULATION DE LA PART DU COUREUR

En cas d'annulation de sa participation par le coureur, l'organisateur ne procède à aucun remboursement. Il est fortement conseillé de souscrire l'assurance proposé lors de l'inscription (hors relais, 5km & trail des jeunes) qui permettra le remboursement sous certaines conditions :

Justification Certificat médical conforme :

- Un remboursement à hauteur de 80 % du montant des droits d'inscription (hors frais de service) pourra être accordé uniquement si le participant est déclaré inapte à pratiquer dans les 10 jours précédant l'épreuve, sur présentation d'un certificat médical.

Décès :

- Remboursement à hauteur de 100 % du montant des droits d'inscriptions (hors frais de service) sur présentation de certificat de décès (ascendants & descendants)

Il faudra envoyer un mail à contact@latransju.com

4.3 CHANGEMENT DE DOSSARD

Le coureur a la possibilité de transférer ses droits d'inscription à un autre concurrent non inscrit par le biais de la procédure « **Transférer mon inscription** » proposée dans son espace « **Mon inscription** ». Le destinataire du transfert recevra un mail avec le lien d'inscription. A partir de ce lien, il devra suivre la procédure d'inscription normale. (Dépôt certificat médical pour les non licenciés) et s'acquittera d'un **droit de transfert de 5€**. L'inscription du premier concurrent **sera alors annulée. Aucun remboursement** n'est effectué par la plateforme Njuko, la transaction financière du droit d'inscription **étant à la discrétion des 2 parties**.

Les changements de course pour une distance inférieure ne peuvent prétendre à aucun remboursement de la différence.

Après le jeudi 29 mai 2026, plus aucune modification ne sera acceptée.

Toute demande de changement effectué après le 4 mai 2026 entraîne la perte du dossard nominatif.

5 – RETRAIT DES DOSSARDS / CHRONOMÉTRAGE

5.1 RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer au Salon du Trail aux Rousses le vendredi 5 juin de 14h à 19h et le samedi 6 juin 2026 de 11h à 19h.

Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- Votre pièce d'identité officielle, en cours de validité
- Une preuve d'inscription
- Votre licence ou certificat médical si non validé en amont
-

Le retrait des dossards sera également possible sur le site départ 1h avant votre course.

Attention à prévoir suffisamment de temps, l'organisation n'est pas responsable en cas de retard pris sur votre horaire de départ.

5.2 DOSSARDS

Le dossard est personnel et non transmissible sans l'accord de l'organisation sous peine de disqualification.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité).

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15'000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive et sans l'autorisation de l'organisateur ».

Aucune inscription ne devra apparaître sur le dossard en dehors de celles des partenaires officiels de l'épreuve.

Attention : Le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs, il permet d'accéder aux différentes prestations.

5.3 DOSSARDS ÉLITES

L'Organisation attribue des dossards élités selon les critères suivants :

- Dossard élite gratuit :
 - Hommes : indice de performance ITRA \geq 820 points

- Femmes : indice de performance ITRA \geq 660 points
- Dossard élite assuré (indépendamment des courses complètes) payant :
 - Hommes : indice de performance ITRA \geq 780 points
 - Femmes : indice de performance ITRA \geq 625 points

Les athlètes souhaitant bénéficier de ces conditions doivent en faire la demande auprès de l'Organisation par courriel à contact@latransju.com. L'inscription n'est pas automatique, chaque athlète doit finaliser sa procédure d'inscription.

Les bénéficiaires d'un dossard élite s'engagent à être présents à la remise des prix s'ils figurent au classement récompensé.

5.4 CHRONOMETRAGE

Le dossard sera accompagné d'une puce de chronométrage. Les participants doivent veiller à ne pas l'endommager. Pour cela, **le dossard doit être fixé sans être plié sur la poitrine ou le ventre et rester visible tout au long de la course.**

En cas de détérioration du dossard ou de la puce, empêchant sa détection, le participant ne pourra pas porter réclamation. L'organisateur ne sera pas tenu pour responsable.

5.5 POINTS ITRA

Les participants à nos courses se verront attribuer des points ITRA en fonction de la difficulté et de la longueur du parcours. Ces points permettent de valider votre qualification pour des événements de renommée mondiale.

6 – OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS / RÉCLAMATION

6.1 EQUIPEMENTS DURANT LA COURSE

	Ultra	82 km / Relais	65 km	42 km	25 km	15 km	10 km	5 km
Réserve d'eau	1L minimum	500mL minimum	1L minimum	1L minimum	500mL minimum	500mL minimum	500mL minimum	-
Couverture de survie (140mm x 200 mm)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	-
Veste imperméable avec capuche adaptée à sa taille	✓		✓	✓	✓	✓	-	-
Téléphone portable chargé	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gobelet individuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1 lampe en bon état de marche	✓		✓	✓	-	-	-	-

MATÉRIEL RECOMMANDÉ :

- 1 Sifflet
- 1 nécessaire pour pansement rapide et soin des pieds
- Nutrition

MATÉRIEL AUTORISÉ :

- Bâtons

MATÉRIEL INTERDIT :

- Engins à 2 roues ou moteurs

Cet équipement est interdit pour toutes les courses.

En fonction des conditions, le Jury peut ajouter des équipements supplémentaires, exiger le port de tout ou une partie du matériel et interdire l'accès à l'épreuve aux participants ne s'y conformant pas.

En cas de non-ports des équipements obligatoires et recommandés, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable des éventuels incidents et leurs conséquences.

6.2 COMPORTEMENT SPORTIF

Il est **interdit de courir avec un chien** car ce n'est pas une course cani-trail.

Le comité d'organisation est autorisé à appliquer des pénalités de temps ou des disqualifications en cas de comportement antisportif, en cas de non-respect du présent règlement, en cas de non-respect des bénévoles, membres de l'organisation, partenaires et en cas de jet de détritres en dehors des zones prévues par l'organisation, de circulation en dehors du parcours ou de dégradation de la faune et de la flore. Des officiels seront présents le long du parcours pour vérifier le respect de ces règles.

Comme toute épreuve sportive, tout concurrent pourra être soumis à un contrôle antidopage. Tout concurrent refusant de s'y soumettre sera immédiatement disqualifié.

6.3 RECLAMATION ET RECOURS

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats sur le stade d'arrivée.

7 – RAVITAILLEMENT / ASSISTANCE

7.1 RAVITAILLEMENT

Les épreuves de la Transju'trail se déroulent en semi-autonomie. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture mais les participants doivent veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui leur seront nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

7.2 ASSISTANCE

L'assistance des participants est autorisée uniquement sur les points de ravitaillement, dans la zone immédiatement voisine au ravitaillement et à l'appréciation du chef de poste.

Tout assistance réalisée en dehors des zones autorisées entraînera l'application d'une pénalité de temps aux coureurs ayant reçu cette assistance.

7.3 SAC DE DÉLESTAGE

Sur la Transju'trail Ultra 110km, 82 km et 65 km, les participants auront l'opportunité de laisser un sac de délestage au départ. Ils peuvent confier à l'organisation un sac de matériel qu'ils retrouveront à mi-course, au ravitaillement de Chaux-Neuve pour l'Ultra (km 55) et au ravitaillement de Morbier pour le 82 km et 65 km (km 40). Ce sac ne doit pas contenir d'objets précieux, fragiles ou blessants. Les bâtons (ou bâtons de rechange) ne sont pas autorisés dans ce sac.

8 – DEPART / HORAIRES / ABANDON

8.1 LIGNE ET HORAIRES DE DEPART

Pour certaines courses, nous avons décidé de mettre en place des SAS de départ afin de garantir une expérience de course fluide et agréable pour chacun.

- Les SAS de départ sont définis en fonction du **temps estimé déclaré lors de l'inscription** ainsi que de l'**Index UTMB**.
- Le **numéro de SAS** est indiqué sur le dossard et peut être consulté dans le dossier d'inscription une fois l'attribution des dossards effectuée.
- Les SAS ouvrent **30 minutes avant l'horaire de départ**.
- Le **temps de course** débute à l'heure de départ de votre SAS.

- Les **barrières horaires** sont calculées à partir de l'heure de départ du dernier SAS.
- Le **non-respect du SAS attribué** entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course.
- **Aucune réclamation ne pourra être faite quant à l'affectation des SAS auprès de l'Organisation.** En s'inscrivant, les coureurs s'engagent à accepter le SAS qui leur sera attribué.
- Toutefois, un changement vers un **SAS postérieur** (par ex. passage du SAS 1 au SAS 2, ou du SAS 2 au SAS 3) pourra être demandé directement sur place le jour de la course. Aucun passage vers un SAS antérieur ne sera autorisé.

➡ Répartition des SAS – 42 km (départ 11h00)

- **SAS 1** : départ 11h00
- **SAS 2** : départ 11h10
- **SAS 3** : départ 11h20

➡ Répartition des SAS – 25 km (départ 8h00)

- **SAS 1** : départ 8h00
- **SAS 2** : départ 8h10
- **SAS 3** : départ 8h20

Les horaires de départ pourront être modifiés en fonction des conditions météorologiques et du nombre de participants.

8.2 HORS DELAI ET ABANDONS

Un coureur « Hors Délai », contraint à l'abandon ou qui abandonne de lui-même, doit obligatoirement se signaler au membre de l'organisation le plus proche (ravitaillement, signaleur, ...) ou appeler directement le PC Course. Il sera rapatrié sur le site d'arrivée par l'organisation uniquement depuis un point de contrôle ou un ravitaillement. Il ne sera alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés sera mis hors-course et sera rapatrié sur le site d'arrivée par l'organisation. Les horaires sont précisés sur le site internet www.latransju.com. Des barrières horaires peuvent être ajoutés pour des raisons de sécurité.

9 – SECURITE ET SECOURS

Compte tenu de la spécificité du parcours de La Transju'trail, les moyens de secours seront mobiles. Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction des besoins.

Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés (tous modes d'intervention même hélicoptage). Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles. Des signaleurs seront présents sur le parcours pour les traversées de route pour leur faciliter le passage des coureurs. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. Un calcul sera appliqué par l'organisation pour compenser le retard accumulé.

En cas de détresse, alertez ou faites alerter une personne de l'organisation située sur le parcours. Elle dispose de moyen radio ou téléphonique pour joindre le PC.

10 – PROTOCOLE / PRIX ET RECOMPENSES

La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence sans motif accepté par le Comité d'Organisation, les prix seront acquis par l'organisateur. La répartition des dotations est à la libre appréciation de l'organisateur.

Le détail des coureurs récompensés et les horaires de remise des prix sont disponibles sur le site www.latransju.com.

Le comité d'organisation se réserve le droit de mettre en place un challenge sportif sur avis du Directeur de course et pouvant donner lieu à une récompense supplémentaire, et possiblement en numéraire et de l'annuler en cas de modification du parcours, support de ce challenge.

11 – INFORMATIONS PRATIQUES

Les informations pratiques concernant le transport, les ravitaillements, la circulation, etc. sont disponibles sur www.latransju.com.

12 – DROIT D'IMAGE ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

12.1 DROITS D'IMAGE

Par son inscription, chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves Transju'trail ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves Transju'trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

12.2 REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la loi sur le RGPD du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo, les différents journaux et magazines partenaires, l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la personne responsable au sein de Trans'Organisation. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

13 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tous les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. Ils s'engagent à ne rien jeter sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement où des sacs sont prévus à cet effet. Les chemins sont balisés, il est donc impératif de les suivre, sans les couper, cela entraînerait un potentiel dérangement de l'espace naturel et une disqualification.

Le participant devra être en possession de son gobelet personnel. Les ravitaillements ne proposeront des verres qu'en cas d'oublis.

14 – VALIDATION DU REGLEMENT

14.1 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement. En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et l'accepter sans réserve.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve et non placés sous sa garde ou au cours de la course.

14.2 MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Epreuve se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction des circonstances qui, éventuellement, pourraient se présenter.

Le Jury pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement. En particulier, il se réservera le droit de modifier le départ ou l'itinéraire si les conditions le justifient. Le Jury se réservera également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques.

14.3 INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Organisation et le Jury ont compétence pour décider sur tous les cas non prévus par le présent règlement.